



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

AVIS est par la présente donné par la greffière de la Ville de Prévost que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, le rapport financier 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe portant sur le même exercice financier seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 9 mai 2022.

Le rapport financier 2021 et le rapport du vérificateur externe seront disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « Budget et Finances » (<https://www.ville.prevast.qc.ca/ma-ville/administration/budget-et-finances>) dès que possible suivant la tenue de la séance.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 3^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Me Caroline Dion, notaire
Greffière